



RAPPORT FINANCIER ANNUEL PORTANT SUR LES COMPTES 2015

En application de la loi du Luxembourg du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

SOMMAIRE

Résultats au 31 décembre 2015

1.	Rapport de gestion d'Arkéa Public Sector SCF.....	3
2.	Etats financiers 2015.....	13
3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2015.....	21
4.	Attestation de la personne responsable.....	24

1. Rapport de gestion d'Arkéa Public Sector SCF



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour présenter notre rapport d'activité et soumettre à votre approbation les comptes et les résolutions afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Administration et contrôle de la société

Depuis le Conseil d'administration du 13 décembre 2013, les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont dissociées. Au cours de l'exercice clos, les fonctions de Président du Conseil d'administration sont occupées par Monsieur Dominique ANDRO et celles de Directeur Général par Monsieur Hervé CROSNIER, assisté par un Directeur Général Délégué en la personne de Monsieur Jean-Luc LE PACHE. Depuis la clôture de l'exercice 2015, suite au décès de Monsieur Hervé CROSNIER intervenu le 11 janvier 2016, la direction de la Société est assurée par le Directeur Général Délégué. Le détail de la composition du Conseil d'administration de la Société au 31 décembre 2015 figure au 9.1 du présent rapport.

Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises.

1.2. Capital social

Au 31/12/2015, le capital social, détenu à 100% par Crédit Mutuel Arkéa, s'élève à 30 000 000 euros. Ce niveau est resté inchangé sur 2015.

1.3. Loi sur la modernisation de l'économie

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune dette fournisseur n'existe au 31/12/2015 ni au 31/12/2014.

1.4. Risque de taux

En l'absence de transfert effectif des garanties (situation actuelle), la société adosse systématiquement en liquidité et en taux les émissions d'obligations sécurisées et les prêts consentis à Crédit Mutuel Arkéa. La société ne prend donc pas de risque de taux (en dehors du remplacement de ses fonds propres).

Pour plus de détail, voir la section « 7. Facteurs de risques ».

2. ACTIVITE

La société a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres obligataires sécurisés de type « Obligations foncières » dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen long terme.

En 2011, la société a réalisé son émission inaugurale de 750 millions d'euros en octobre (avec une échéance en octobre 2021).

Au cours de l'année 2013, la société Arkéa Public Sector SCF a émis des obligations foncières pour un montant de 120 millions d'euros sous forme d'une émission privée à échéance août 2025, portant l'encours émis à 870 millions d'euros.

En novembre 2015, la société Arkéa Public Sector SCF a réalisé deux émissions privées, une de 50 millions d'euros à échéance 18 ans (18/11/2033) et une de 27 millions d'euros à échéance 15 ans et 5 mois (25/04/2031) : ces deux nouvelles émissions portent l'encours émis à 947 millions d'euros au 31 décembre 2015.

3. ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2015

3.1. Compte de résultat

Les produits 2015 s'élèvent à 32 544 K€ et correspondent intégralement aux opérations de prêts à CM Arkéa. L'EONIA restant sur des niveaux négatifs, le remplacement des fonds propres sur le compte à vue indexé sur l'EONIA est nul.

Les charges s'élèvent à 32 541 K€. Elles sont essentiellement constituées des charges sur les titres émis (31 842 K€) et des charges générales d'exploitation (699 K€).

Le résultat d'exploitation se situe à 3 K€.

Après impôt sur les sociétés (0 K€), le résultat net de l'exercice s'élève à 3 K€.

3.2. Bilan

Le total du bilan s'élève à 988 304 K€. Ce montant est en hausse de 76 480 K€ par rapport à 2014 en raison des deux émissions réalisées en novembre 2015 pour un encours global de 77 000 K€.

A noter : au jour du Conseil d'administration, aucun évènement significatif post clôture n'est intervenu.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé, dans les résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- résultat de l'exercice	3 416.61 €
- auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	-319 560.72 €
<u>Soit un total disponible de</u>	<u>-316 144.11 €</u>
- affectation à la réserve légale	0 €
- solde reporté à nouveau	-316 144.11 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividende versé au cours des trois précédents exercices.

5. DESCRIPTION DU COVER POOL AU 31/12/2015

Les émissions d'obligations foncières de la société sont garanties par un portefeuille de crédits consentis ou garantis à 100% par des personnes publiques.

Ces prêts sont détenus par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et les CCM. Ils sont enregistrés en hors bilan en « Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit » pour un montant de 1 476 222 727 K€ au 31 décembre 2015.

Les caractéristiques de ce portefeuille de couverture comptabilisé au 31 décembre 2015 sont présentées ci-dessous :

Capital Restant Dû (en €)	1 476 222 727 €
Nombre de prêts	1 256
Nombre d'emprunteurs	837
Capital Restant Dû moyen par emprunteur (en €)	1 763 707 €
Ancienneté moyenne (en mois)	52
Maturité résiduelle moyenne (en années)	17,6
Proportion de créances à taux fixe	31%
Proportion de créances éligibles BCE	95%

Type d'expositions publiques			
	Capital Restant Dû (Md€)	%	Nombre de prêts
Emprunteur collectivité	1 261,50	85%	1 078
Dossier garanti par collectivité	214,7	15%	178
Total	1 476,2	100%	1 256

Type d'emprunteurs			
	Capital Restant Dû (MdC)	%	Nombre de prêts
Regions	60,4	4%	3
Departments & overseas territories	554,2	38%	51
French Municipalities	272,1	18%	777
Districts groups	160,4	11%	134
Crédit Municipal	0	0%	0
Social Housing	51,4	3%	32
Hospitals	150,7	10%	40
Inter municipality Services	15,7	1%	21
Others	211,5	14%	198
Total	1 476,2	100%	1 256

Régions			
	Capital Restant Dû (MdC)	%	Nombre de prêts
Alsace	0,0	0%	0
Aquitaine	148,7	10%	117
Auvergne	38,8	3%	62
Basse-Normandie	3,7	0%	14
Bourgogne	38,5	3%	9
Bretagne	330,2	22%	771
Centre	0,0	0%	0
Champagne-Ardenne	34,0	2%	4
Corse	1,5	0%	7
Départements d'Outre-Mer	0,0	0%	0
Franche-Comté	3,6	0%	2
Haute-Normandie	93,4	6%	11
Ile-de-France	269,5	18%	67
Languedoc-Roussillon	30,4	2%	24
Limousin	0,0	0%	1
Lorraine	4,1	0%	2
Midi-Pyrénées	36,3	2%	17
Nord-Pas-de-Calais	144,9	10%	16
Pays de la Loire	88,4	6%	30
Picardie	15,2	1%	4
Poitou-Charentes	12,7	1%	53
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100,1	7%	29
Rhône-Alpes	82,1	6%	16
Territoires d'Outre-Mer	0,0	0%	0
Total	1 476,2	100%	1 256

Société anonyme au capital de 30 000 000 euros - RCS BREST 440 180 842
Siège social : 1, rue Louis Lichou – 29480 LE RELECQ-KERHUON

4/10

Rapport de gestion

6. PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS

Les émissions seront réalisées en fonction des besoins en liquidité du groupe Crédit Mutuel Arkéa, de la situation du marché des obligations foncières et de la production de crédits éligibles.

7. FACTEURS DE RISQUES

L'article L.225-100 du Code de commerce prévoit que le rapport de gestion comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Ainsi les facteurs décrits ci-dessous, sans être exhaustifs, présentent les principaux risques auxquels est exposée Arkéa Public Sector SCF ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les prévenir.

7.1. Risques de crédit

Cadre légal des sociétés de crédit foncier

Arkéa Public Sector SCF est agréée comme Société de Crédit Foncier (SCF) et, conformément au Code monétaire et financier, a pour objet exclusif l'octroi ou l'acquisition d'actifs portant sur des personnes publiques ou bien entièrement garantis par elle dans le respect de critères d'éligibilité stricts.

Conformément aux articles L.515-20 et R.515-7-2 du Code monétaire et financier, le rapport entre le montant total des actifs des sociétés de crédit foncier et le montant des passifs bénéficiant du privilège doit être d'au moins 105% (calcul par transparence).

Contrôle de ces obligations légales

Le respect des critères d'éligibilité est contrôlé par le contrôleur spécifique (Cailliau Dedouit et Associés) d'Arkéa Public Sector SCF.

Le contrôleur spécifique, dont la nomination a été préalablement soumise à l'ACPR, a accès à toute l'information nécessaire pour confirmer la conformité du calcul du ratio de couverture. Ce ratio est publié quatre fois par an et vérifié par le contrôleur spécifique.

Cadre particulier d'Arkéa Public Sector SCF

Outre la sécurité apportée par le cadre légal, Arkéa Public Sector SCF s'est fixé des critères d'éligibilité additionnels (dits contractuels) pour les actifs remis en garantie. Conformément à ces critères, la grande majorité de ces actifs proviennent des activités de financement commercial des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Public Sector SCF ont conclu des accords en vue d'assurer le transfert à la société d'actifs éligibles permettant de maintenir un ratio de surdimensionnement, entre ses actifs éligibles et ses émissions privilégiées, supérieur ou égal à 105%.

Risque de crédit direct sur Crédit Mutuel Arkéa

Arkéa Public Sector SCF réalise des émissions d'obligations foncières. Le produit de ces émissions est ensuite octroyé sous forme de prêts à Crédit Mutuel Arkéa. Ainsi, le risque de crédit que prend directement Arkéa Public Sector SCF ne porte que sur Crédit Mutuel Arkéa.

Au 31 décembre 2015, l'encours des prêts à terme au bilan d'Arkéa Public Sector SCF s'élève à 947 millions d'euros. Il porte en totalité sur Crédit Mutuel Arkéa et représente les prêts octroyés en contrepartie des ressources levées par Arkéa Public Sector SCF.

Risque de crédit indirect sur les emprunteurs publics

L'activité principale d'Arkéa Public Sector SCF est de consentir ou d'acquérir des expositions sur, ou garanties par des entités du secteur public (directement ou indirectement).

Au 31/12/2015, la société est exposée, indirectement, au risque de crédit de ces entités du secteur public.

Ce risque de crédit est supervisé par la Direction des Risques de Crédit Mutuel Arkéa.

7.2. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières ; il naît d'une différence de maturité entre les emplois et les ressources. L'exposition à ce risque est mesurée par le ratio de liquidité ; en cas d'insuffisance, Crédit Mutuel Arkéa doit assurer la liquidité de la société.

En situation courante, les actifs et les passifs de la société sont parfaitement adossés, ne générant pas de risque de liquidité.

Lors de la survenance d'un cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, l'inadéquation entre le profil d'amortissement des actifs cédés en garantie et le profil d'amortissement des obligations foncières, pourrait créer un besoin de liquidité au niveau d'Arkéa Public Sector SCF.

Conformément aux articles L.513-8 et R.515-7-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Public Sector SCF doit, à tout moment, couvrir ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, en tenant compte des flux prévisionnels de capital et d'intérêts sur ses actifs et des flux nets liés aux instruments financiers dérivés visés à l'article L.513-10 du Code monétaire et financier.

Pour anticiper et faire face au risque de liquidité mentionné ci-dessus et afin de respecter le ratio de liquidité de l'article R.515-17-1 du Code monétaire et financier, Arkéa Public Sector SCF pourra bénéficier, de la part de Crédit Mutuel Arkéa, d'un gage en espèce de manière à assurer, à mesure qu'ils deviennent exigibles et payables, les paiements de tous les montants dus par Arkéa Public Sector SCF.

7.3. Risques de change et d'intérêt

Chaque prêt accordé par Arkéa Public Sector SCF à Crédit Mutuel Arkéa doit se faire dans la même devise, pour le même montant et selon les mêmes conditions d'intérêt que l'obligation foncière correspondante (prêt « miroir »). En conséquence, aussi longtemps que Crédit Mutuel Arkéa n'est pas en défaut, Arkéa Public Sector SCF n'est pas exposée aux risques de change et d'intérêt.

En cas de défaut de Crédit Mutuel Arkéa, le collatéral est transféré à l'actif d'Arkéa Public Sector SCF afin de couvrir le passif de celle-ci. Dans ce cas, afin de couvrir l'écart potentiel des taux de change et d'intérêt entre les émissions et les crédits remis en garantie, Arkéa Public Sector SCF prévoit la possibilité d'augmenter le surdimensionnement et/ou de mettre en place tout autre mécanisme conforme aux exigences légales et aux méthodologies des agences de notation. Il n'y a cependant aucune assurance sur l'adéquation de la stratégie de couverture et du risque encouru.

Au 31 décembre 2015, les actifs et passifs de la société sont intégralement libellés en euros.

7.4. Risques opérationnels impliquant les systèmes d'information

La sécurité du système d'information du groupe Crédit Mutuel Arkéa est gérée au sein de Crédit Mutuel Arkéa. Une politique de sécurité a été définie, y compris les directives et les procédures opérationnelles ventilées par secteur risque : sécurité physique, sécurité du contrôle d'accès au système, sécurité des bases de données et des applications, sécurité de l'exploitation continue.

7.5. Autres risques

Arkéa Public Sector SCF est exposée à d'autres risques, notamment des risques de paiement et de règlement-livraison, des risques de conflits d'intérêts, des risques de contreparties. Ces risques sont exposés dans le Base Prospectus d'Arkéa Public Sector SCF.

8. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de salarié et n'a pas d'impact important sur l'environnement. De plus, la gestion de cette société est externalisée au niveau de Crédit Mutuel Arkéa.

Pour plus d'informations sur la gestion environnementale et sociale et le développement durable, se reporter au rapport de gestion de Crédit Mutuel Arkéa.

9. MANDATS ET REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015

9.1. Mandats des Mandataires sociaux

Dominique ANDRO, Président

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine - banque
- Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine – SCF
- Président d'Arkéa Home Loans SFH
- Membre du Conseil de surveillance d'Armoney
- Président du directoire d'Arkéa Bourse Retail
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Linxo
- Président du Conseil de surveillance de Leetchi depuis le 18 septembre 2015

Hervé CROSNIER, Directeur Général et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa (décédé le 11 janvier 2016)

- Directeur général adjoint du Crédit Mutuel Arkéa
- Directeur Général d'Arkéa Home Loans SFH et représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration

Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué et Administrateur

- Président Directeur Général de la Compagnie Européenne d'Opérations Immobilières – B.I.E
- Directeur Général Délégué et administrateur d'Arkéa Home Loans SFH
- Gérant de la SCI INTERFEDERALE
- Président de la SAS ARKEA FONCIERE
- Administrateur unique du GIE FEDERAL EQUIPEMENT
- Gérant de la Société Hôtelière de Mescoat jusqu'au 28 octobre 2015
- Administrateur, représentant la Fédération du CMB à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Gérard BAYOL, Représentant permanent d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels

- Directeur Général Délégué du Crédit Mutuel Arkéa
- Président du directoire d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Polylogis SAS
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Tikehau Investment Management

- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de NewPort depuis le 26 août 2015
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la SEM d'Animation Economique au Service des Territoires
- Censeur, représentant du Crédit Mutuel Arkéa, au Conseil d'administration de la SA HLM Coopérer pour habiter

Christian CADIOU, Administrateur

- Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel de Brest Bellevue - Quizac
- Membre du Conseil de Surveillance de Procapital Securities Services
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion
- Président du Conseil de Surveillance de Federal Finance
- Membre du Conseil de Surveillance d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Financo
- Administrateur de Schelcher Prince Gestion
- Administrateur d'Arkéa Home Loans SFH
- Membre du Conseil de surveillance de CFCAL Banque depuis le 27 mai 2015
- Membre du Conseil de surveillance de CFCAL SCF depuis le 27 mai 2015

Jean-Luc FONTAINE, Administrateur

- Vice-Président de la Caisse de Crédit Mutuel de Rennes Saint Anne – Saint Martin

André LAMANDE, Administrateur

- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Gourin-Plouray depuis le 27 mars 2015
- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la SA d'HLM d'Armorique
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equipeement en Bretagne (SEMAEB)
- Représentant du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)

Elisabeth QUELLEC, Administratrice

- Administratrice d'Arkéa Home Loans SFH

9.2. Rémunérations des Mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ne touchent aucune rémunération directe au titre de leur mandat exercé auprès d'Arkéa Public Sector SCF.

S'agissant des jetons de présence, une enveloppe annuelle est fixée par l'assemblée générale d'Arkéa Public Sector SCF. Sur cette base, un montant par présence aux réunions de Conseil d'administration (ou de comité) est arrêté et attribué aux administrateurs présents. Pour l'exercice en cours, cette enveloppe annuelle a été plafonnée à 8 000 euros.

En application de l'article L.225-102-1 du code de commerce, les rémunérations brutes présentées ci-après sont relatives aux mandats exercés, par certains mandataires sociaux d'Arkéa Public Sector SCF, auprès de Crédit Mutuel Arkéa qui contrôle exclusivement la SCF au sens de l'article L. 233-16 et auprès des autres sociétés du groupe. Le tableau ci-dessous détaille les rémunérations brutes pour la période à compter de la date d'entrée en fonction des mandataires sociaux :

Rémunérations perçues au titre du mandat exercé auprès de Crédit Mutuel Arkéa :

Dominique Andro (Président) Hervé Crosnier (DG) Jean-Luc Le Pache (DGD)	Versé au titre de l'exercice 2015
Rémunération fixe	751 942 €
Rémunération variable	310 968 €
Total	1 062 910 €

2. Etats financiers 2015

Comptes du 31 décembre 2015

Bilan (en milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	1	984 565	907 695
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
titres détenus à long		8	4
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Autres actifs		31	16
Comptes de régularisation	2	3 700	4 109
TOTAL DE L'ACTIF		988 304	911 824
Passif	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	3	954 768	877 664
Autres passifs		15	32
Comptes de régularisation	4	3 835	4 445
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	5	29 686	29 683
Capital souscrit		30 000	30 000
Primes d'émission			
Réserves		2	2
Report à nouveau		-319	-461
Résultat de l'exercice		3	142
TOTAL DU PASSIF		988 304	911 824

Hors-bilan (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Engagements reçus	9	1 476 223	1 272 928
Engagements de financement			
Engagements de garantie		1 476 223	1 272 928
Engagements sur titres			
Instruments financiers à terme			

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	2015	2014
Intérêts et produits assimilés	7	32 544	32 539
Intérêts et charges assimilés	7	-31 842	-31 737
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)			-1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire			-4
Produit net bancaire		702	797
Charges générales d'exploitation		-699	-655
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Résultat brut d'exploitation		3	142
Coût du risque			
Résultat d'exploitation		3	142
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant avant impôt		3	142
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices			
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		3	142

Annexe aux Comptes du 31 décembre 2015

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Arkéa Public Sector SCF, société anonyme à conseil d'administration, a pour activité le refinancement du groupe Crédit Mutuel Arkéa par voie d'émission de titres fonciers bénéficiant du privilège visé à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes à moyen-long terme bénéficiant d'une notation « AAA ».

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Arkéa Public Sector SCF a réalisé deux émissions privées en novembre 2015, une de 50 millions d'euros à échéance 18 ans (18/11/2033) et une de 27 millions d'euros à échéance 15 ans et 5 mois (25/04/2031).

La documentation juridique du programme d'émission a été mise à jour, notamment afin d'intégrer les contraintes réglementaires relatives au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier (décret n°2014-526 du 23 mai 2014 et arrêté du 26 mai 2014), et de pouvoir réaliser des émissions auprès du public, c'est-à-dire des émissions de nominal inférieur à 100 000 euros.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

3.2. Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes de Arkéa Public Sector SCF sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux banques en France prescrites par le règlement ANC n° 2014-07.

Options et méthodes d'évaluation

1 Créances

Les créances sur les établissements de crédit sont régies par le règlement ANC n° 2014-07.

Les crédits sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les décotes et soultes sont étalées sur la durée de vie des créances concernées selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces soultes et décotes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de vie des titres concernés selon la méthode linéaire. Elles figurent au bilan en compte de régularisation. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées ou en intérêts et produits assimilés.

Les intérêts courus sur les dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3 Titres de participation

Conformément aux préconisations de la Commission Bancaire (lettre d'information BAFI n°2007-01), les certificats d'association au fonds de garantie des dépôts sont comptabilisés en participations et autres titres détenus à long terme.

4 Frais de personnel

Arkéa Public Sector SCF n'emploie pas de personnel. Elle a constitué le 15 novembre 2010 avec le Crédit Mutuel Arkéa, un groupement de fait régi par les dispositions des articles 261B et suivants du C.G.I. destiné à gérer les moyens humains et matériels mis en commun.

Le Crédit Mutuel Arkéa est la société employeuse. Elle met à la disposition de Arkéa Public Sector SCF les ressources humaines nécessaires lui permettant de répondre à ses obligations contractuelles, légales et réglementaires dans le cadre de ses activités.

La rémunération globale allouée aux membres du conseil d'administration s'élève à 2 699 euros pour 2015.

5. Intégration Fiscale

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère.

4. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros

	31/12/2015			31/12/2014		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	29 615		29 615	29 556		29 556
Prêts, valeurs reçues en pension		947 000	947 000		870 000	870 000
Créances rattachées		7 950	7 950		7 839	7 839
TOTAL	29 615	954 950	984 565	29 556	877 839	907 395

Note 2. Comptes de régularisation – Actif

En milliers d'euros

	31/12/2015	31/12/2014
Charges constatées d'avance	76	
Décotes sur prêts		
Primes de remboursements sur emprunts obligataires	3 624	4 109
Comptes de régularisation divers		
TOTAL	3 700	4 109

Note 3. Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2015			31/12/2014		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
Emprunts obligataires	947 000	7 768	954 768	870 000	7 664	877 664
TOTAL	947 000	7 768	954 768	870 000	7 664	877 664

Note 4. Comptes de régularisation - Passif

En milliers d'euros

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
Souffles sur prêts	3 624	4 108
Charges à payer	211	337
Comptes d'ajustement		
Comptes de régularisation divers		
TOTAL	3 835	4 445

Note 5. Capitaux propres

En milliers d'euros

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
CAPITAL	30 000			30 000
PRIME D'EMISSION				
TOTAL RESERVES	2			2
Réserve légale	2			2
Réserves facultatives et statutaires				
Autres réserves				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
REPORT A NOUVEAU	-461	142		-319
RESULTAT DE L'EXERCICE	142	-142	3	3
TOTAL	29 681		3	29 686

Le capital est composé de 3.000.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros.

Note 6. Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

En milliers d'euros					
	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées
ACTIF					Total
Créances sur établissements de crédit	29 615			947 000	984 565
à vue	29 615				29 615
à terme				947 000	954 950
Créances sur la clientèle					
créances commerciales					
autres concours à la clientèle					
comptes ordinaires débiteurs					
Obligations et autres titres à revenu fixe					
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit					
à vue					
à terme					
Opérations avec la clientèle					
comptes d'épargne à régime spécial					
à vue					
à terme					
autres dettes					
à vue					
à terme					
Dettes représentées par un titre				947 000	7 768
bons de caisse					
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables					
emprunts obligataires				947 000	7 768
					954 768

Note 7. Intérêts, produits et charges assimilés

En milliers d'euros				
	2015		2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	32 544		32 539	
Opérations avec la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe		-31 842		-31 737
Autres opérations				
TOTAL	32 544	-31 842	32 539	-31 737

Note 8. Opérations avec les entreprises liées et les participations

En milliers d'euros				
	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF				
CAPITAL DETENU				
AUTRES EMPLOIS				
Créances	984 565	907 695		
Obligations et autres titres à revenu fixe				
TOTAL EMPLOIS	984 565	907 695		
PASSIF				
Dettes				
Dettes représentées par des titres				
TOTAL RESSOURCES				
ENGAGEMENTS DONNES				
De financement				
De garantie				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES				
ENGAGEMENTS RECUS				
De financement				
De garantie	1 476 223	1 272 928		
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	1 476 223	1 272 928		

Note 9. Engagements de l'activité bancaire

	En milliers d'euros	
	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés		
Engagements de financement		
<i>en faveur des établissements de crédit</i>		
<i>en faveur de la clientèle</i>		
Engagements de garantie		
<i>d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>d'ordre de la clientèle</i>		
Engagements sur titres		
<i>autres engagements donnés</i>		
Engagements reçus	1 476 223	1 272 928
Engagements de financement		
<i>reçus des établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie	1 476 223	1 272 928
<i>reçus des établissements de crédit</i>	1 476 223	1 272 928
Engagements sur titres		
<i>autres engagements reçus</i>		

Note 10. Tableau des flux de trésorerie nets

	31.12.2015	31.12.2014
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	3	142
Impôt		
Résultat avant impôt	3	142
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux provisions		
Quote-part de perte(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence		
Perte nette(gain net) des activités d'investissement		
(Produits)charges des activités de financement		
Autres mouvements	-208	11
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	-208	11
Opérations interbancaires	-77 000	
Opérations avec la clientèle		
Opérations sur autres actifs/passifs financiers		
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	-19	-4
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	-17	27
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-77 036	23
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-77 241	176
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations		
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Autres		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant à destination des actionnaires		
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	77 000	
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	77 000	
Augmentation(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-241	176
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-77 241	176
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	77 000	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	29 856	29 680
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)		
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	29 856	29 680
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	29 615	29 856
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 7)		
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1 et 7)	29 615	29 856
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-241	176

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédits.
Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les variations des flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.
Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les variations liées aux capitaux propres et aux dettes subordonnées.

Note 11. Exemption d'établir des comptes consolidés

Arkéa Public Sector SCF n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu pour elle de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Crédit Mutuel Arkéa.

Note 12. Intégration fiscale

Au 31/12/2015, le montant d'impôt dû à la société mère est nul.

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers 2015

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme

1, rue Louis Lichou

29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La-Défense Cedex

DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

ARKEA PUBLIC SECTOR SCF

Société Anonyme
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ARKEA PUBLIC SECTOR SCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, mentionnées dans le rapport de gestion sont indiquées de manière globale. En conséquence, nous ne pouvons pas attester l'exhaustivité des informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la-Défense, le 31 mars 2016

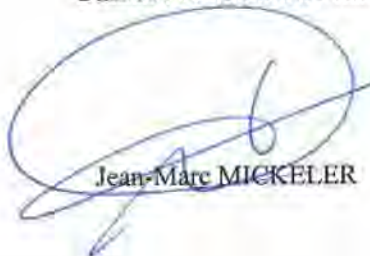
Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT FS I



Fabrice ODENT

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER

4. Attestation de la personne responsable

Monsieur Jean-Luc LE PACHE, Directeur Général Délégué d'Arkéa Public Sector SCF

J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente fidèlement l'évolution et les résultats de la société, la situation de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait au Relecq-Kerhuon,

Le 22 avril 2016

Monsieur Jean-Luc LE PACHE

Directeur Général Délégué

